



D É C I S I O N n°83/2026

Envoyé en préfecture le 13/09/2026

Reçu en préfecture le 13/09/2026

Publié le 14/09/2026

ID : 045-214500829-20260910-DEC_83_2026-AU

OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE ET JULIA CHAUSSON, AUTRICE-ILLUSTRATRICE, POUR LE JEUDI 19 ET VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026 À L'ESPACE YVETTE KOHLER-CHOQUET DANS LE CADRE D'UNE ACTION CULTURELLE

Le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22, et sa partie réglementaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Madame le Maire,

Considérant qu'en application du quatrième de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la proposition du contrat présentée par Julia CHAUSSON, L'INTERVENANTE, autrice-illustratrice – 128, rue ORDENER – 75018 Paris pour animer 4 ateliers découverte de la gravure de 1 h 30 à 4 classes de CM1/CM2 de 9 h 15 à 10 h 45 et de 14 h à 15 h 30 le jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2026, ainsi qu'un atelier-rencontre tout public à partir de 8 ans de 1 h 30 de 17 h 30 à 19 h le jeudi 19 novembre 2026 à l'espace Yvette Kohler-Choquet.

D É C I D E

- **Article 1** : de conclure un contrat entre la ville de Châteauneuf-sur-Loire et Julia CHAUSSON, L'INTERVENANTE, autrice-illustratrice – 128, rue ORDENER – 75018 Paris pour animer 4 ateliers découverte de la gravure de 1 h 30 à 4 classes de CM1/CM2 de 9 h 15 à 10 h 45 et de 14 h à 15 h 30 le jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2026, ainsi qu'un atelier-rencontre tout public à partir de 8 ans de 1 h 30 de 17 h 30 à 19 h le jeudi 19 novembre 2026 à l'espace Yvette Kohler-Choquet.

- **Article 2** : le montant total de cette prestation est fixé à **1 684 € TTC** dont **1 466.46 € TTC** à régler à L'ARTISTE.

- **Article 3** : les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour copie conforme,
Fait à Châteauneuf-sur-Loire,
Le 10 septembre deux mil vingt-six
Le Maire,
Florence GALZIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.
Le Maire,

Signé par :
Florence GALZIN
Date : 13/09/2026
Qualité : Maire